

Annexe 1 : Textes intégraux des objets à classer

Liste des motions à classer

Motion : Pour un concept de développement touristique-culturel original (23 février 2005)

P. Herrmann

Texte intégral (amendé): Les Verts de La Chaux-de-Fonds demandent l'étude de la création d'une fondation gérée par la Ville et financée par celle-ci à hauteur de 25'000.- par année (ouverte par ailleurs à des donations privées) et qui serait destinée à financer tous les 20-30 ans environ la construction d'une villa ou d'un petit bâtiment dans le quartier où sont érigées actuellement plusieurs villas à la réalisation desquelles Le Corbusier a pris part.

Le but visé par une telle fondation serait de commander ces bâtiments à des architectes mondialement célèbres en leur donnant la possibilité de se confronter à l'œuvre du Corbusier et de leur proposer cette tâche sous forme d'un défi, seul à même de les intéresser à cette demande.

Les bâtiments construits pourraient indifféremment être utilisés par des services communaux, vendus à des privés ou même loués en fonction de la situation qui prévaudra au moment de l'achèvement des travaux.

Motion : HarmoS : quelles conséquences pour l'école chaux-de-fonnière en matière d'infrastructures ? (2 juin 2009)

C. Pipoz

Texte intégral (amendé): En juin 2008, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la ratification des accords relatifs à l'harmonisation scolaire (HarmoS). L'entrée en vigueur de ces concordats devra être effective au plus tard en août 2014.

Bien qu'il appartienne au Canton de réfléchir et de mettre en œuvre les aspects pédagogiques relatifs aux plans d'études et aux ressources humaines, il appartient à la Ville de réfléchir à différents aspects pratiques.

Il nous apparaît notamment que la question des infrastructures, tant en termes de bâtiments que d'aménagements internes, mérite d'être analysée rapidement.

Le premier aspect concerne la création du premier cycle de l'école primaire, qui implique le rattachement des deux degrés de l'actuelle école enfantine : sachant qu'une augmentation du nombre de classes est prévisible, quelle sera la politique géographique appliquée ? Maintien des classes des premier et deuxième degrés disséminés dans la ville ou intégration dans les collèges ?

Le deuxième aspect concerne la création du deuxième cycle de l'école primaire, qui implique le rattachement de l'actuelle sixième année à l'école primaire. La sixième année sera la continuité de la cinquième année ; cela implique, à notre avis, que les deux degrés (5 et 6) se situent dans le même collège, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, on imagine mal une classe complète (élèves et enseignants) déménager en fin de cinquième pour poursuivre en sixième dans un autre collège.

De plus, la future organisation de la cinquième année impliquera vraisemblablement un besoin en classes spéciales (biologie, géographie, dessin, musique...). Quelle sera la politique géographique appliquée ? Rattachement des classes de cinquième année dans les collèges secondaires, ou de celles de sixième année dans les collèges primaires ?

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de réfléchir dès maintenant à nos infrastructures scolaires et d'étudier différentes pistes, qu'il s'agisse d'agrandissements, de transformations, voire même de constructions de nouvelles unités.

Nous prions donc le Conseil communal d'examiner les aménagements possibles des infrastructures scolaires chaux-de-fonnières à la lumière de l'introduction prochaine du concordat HarmoS.

Motion : L'heure en ville (2 février 2010)

M. Gagnebin, K. Babey, M.-F. de Reynier Porta, D. Musy et P. Buhler

Texte intégral : Notre ville fait donc partie du patrimoine mondial de l'Unesco pour son urbanisme horloger ! Nous ne pouvons qu'en être fiers !

Pourtant, en nous baladant dans nos rues, il est difficile, même parfois impossible, de savoir l'heure... exacte! Certaines horloges de notre ville ne se sont pas synchronisées et affichent des heures discordantes, fantaisistes... quand elles ne sont pas tout simplement arrêtées.

D'autre part, rien de nouveau concernant leur design, plus que classique la plupart du temps. Bien sûr, nous ne parlons pas du carillon ou de la grande horloge à balancier d'Espacité, qui font toutes deux preuve d'originalité et sont généralement appréciées. Mais de toutes les autres, ou presque.

Alors, pourquoi ne pas imaginer un parcours en ville parsemé d'horloges originales d'un point de vue artistique ou technique, incluant différentes manières de lire l'heure ? Nous avons dans notre ville une école d'arts appliqués et au Locle une Haute école d'ingénieurs, un Musée d'horlogerie et plusieurs manufactures de montres : ne serait-il pas intéressant de les mettre en synergie pour se pencher sur cette question ? D'organiser un grand concours public qui permettrait d'enrichir progressivement ce « chemin des horloges » à créer ?

Nous vous demandons donc

- d'étudier ces propositions qui ne pourraient qu'améliorer et dynamiser l'image de notre ville,
- d'envisager la possibilité d'organiser un concours public, en lien avec les journées de la métropole horlogère.

Motion : Une manière festive de faire connaissance (4 février 2013)

K. Babey

Texte intégral :

Notre ville compte de très nombreux orchestres, fanfares, groupes musicaux et associations culturelles de talent qui n'auront peut-être jamais l'occasion de se produire à l'Heure bleue pour des raisons évidentes de coût de location.

Notre patrimoine matériel et immatériel théâtral et musical est immense, il nous semble donc judicieux d'en faire profiter un maximum de monde. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité d'organiser une fois l'an un week-end gratuit pour permettre à la population de découvrir les acteurs culturels de notre ville et à ceux-ci de pouvoir se produire sur les scènes prestigieuses que sont le théâtre à l'italienne et la Salle de musique.

Nous avons conscience que beaucoup de choses sont déjà organisées, c'est pourquoi il nous semblerait souhaitable de lier cette nouvelle prestation à un événement déjà existant, par exemple la Fête de mai ou la Fête de la musique.

Nous invitons le Conseil communal de bien vouloir étudier la présente motion et l'en remercions par avance.

Motion : Création d'une artothèque (3 juin 2013)

T. Huguenin-Elie

Texte intégral : Dans plusieurs pays (notamment en France, en Allemagne et surtout aux Pays-Bas) se développent depuis bientôt 30 ans des artothèques publiques. Le concept consiste à faire vivre des œuvres picturales, sculpturales, photographiques... essentiellement contemporaines en les sortant des ateliers ou fonds divers pour les mettre à disposition de tous, particuliers, institutions publiques, entreprises privées. L'objectif est de promouvoir la création artistique, comme sa diffusion, tout en favorisant le lien qu'elle entretient avec la population : l'artothèque doit permettre d'initier et sensibiliser le public à l'art plastique contemporain.

A La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de ses études, une jeune femme a développé, en collaboration avec la Bibliothèque de la Ville, un projet qui pourrait s'appliquer dans notre cité. Aussi nous demandons au Conseil communal de profiter de cette expérience et de faire oeuvre de précurseur en la matière en Suisse en étudiant la possibilité de créer une telle structure. Il s'agirait alors de regrouper les synergies et de réunir les compétences : artistes, musée des Beaux-Arts et Bibliothèque de la Ville devraient collaborer étroitement au développement de ce concept. Ainsi, les œuvres pourraient être achetées ou mises à disposition par des artistes ou le musée des Beaux-Arts; quant à la Bibliothèque de la Ville, elle pourrait se charger de l'organisation et de la diffusion.

Le coût d'une telle initiative devrait toutefois rester modeste et il apparaîtrait normal que le prêt soit payant pour que l'emprunteur participe aux frais.

Motion : Propreté de la ville (25 novembre 2014)

PS par M. Gagnebin, K. Babey, C. Clerc et O. Can

Texte intégral (amendé): Le Parti socialiste, soucieux de l'image que chaque visiteur retiendra de notre ville, mais aussi du bien-être de nos citoyens, se permet d'insister auprès du Conseil communal afin qu'il entreprenne rapidement une étude qui puisse amener à plus de propreté dans notre cité.

Nous savons que ce n'est pas la première fois que cette demande est faite, mais certains jours, quelques-unes de nos rues ressemblent à des dépotoirs, avec des monceaux de déchets autour des écopoints, mais également devant plusieurs immeubles. Nous constatons également qu'il manque des poubelles dans certains endroits stratégiques.

Est-ce qu'un groupe de réflexion sur ce sujet devrait être créé, avec éventuellement la participation de gérances et de propriétaires ?

C'est difficile d'être une ville avec un label UNESCO et de montrer une image aussi peu attractive de nos rues !

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de proposer rapidement une solution globale sur la manière la plus efficace de remédier à cette situation, y compris sur la nécessité d'infliger réellement des frais administratifs liés à cette opération sévères contre les incivilités.

Motion : La ville arboretum : plantations et végétalisations (31 mars 2015)

Yves Strub

Texte intégral : Motion préconisant une nouvelle approche de la végétalisation urbaine, moins rigide et ouverte à la variété des essences et au réaménagement moderne des plans d'implantation des espaces verts.

La ville à la campagne ne suffit pas à la santé mentale et corporelle, tant que l'onde verte ne pénètre pas profondément les interstices minéraux du bâti. Fort logiquement, la végétalisation des villes est devenue un défi contemporain scientifique-ment nécessaire ; objectivement possible, multiple et varié ; artistiquement souhaité et subjectivement ressenti.

De par le monde et proche de nous, à Lausanne, le thème des jardins et de la végétalisation dans la cité, génère une riche palette d'idées et de techniques exposée au public annuellement pour fertiliser une recherche prometteuse dans ce domaine. Du plus petit carré de surface horizontal ou vertical aux allées droites ou tortueuses ; aux plans inclinés, bosselés ou liquidiens ; aux structures urbaines complexes ou stériles ; le pouce vert du jardinier crée un monde visuel et olfactif charmant ; stimulant l'esprit et l'imaginaire ; absorbant la pollution sonore ; et recréant l'amour du citoyen pour son milieu avec le respect qu'il lui doit.

Depuis la nuit des temps et sans jugement de valeur, l'extension de l'habitat, l'agriculture, l'implantation des activités industrielles, les voies de communication et l'espace dévolu à la détente et au sport, ont façonné la surface de notre globe. Le monde végétal s'en trouve bouleversé. La poursuite millénaire de la montée des eaux s'accélère et le réchauffement de l'atmosphère y pourvoit. Rien de ce qui était, ne sera. L'adaptation du milieu végétal suit inéluctablement son chemin.

A nous de prévenir au mieux les erreurs de la pratique humaine, mais, aussi, à nous de nous adapter sans regrets stériles au monde en devenir, sans puritanisme ni rigidité dogmatique.

La mode actuelle, un peu fanée, veut que la ville se pare d'essences vertes locales. Ce qui sied à la campagne environnante ne saurait coller au cœur de la ville et au foisonnement des possibilités originales. Qu'est-ce qu'une essence locale aujourd'hui ? Rien n'est plus flexible et évolutive que la plantation sous nos latitudes. La tulipe nous provient de Perse. Les magnolias et les ibiscus fleurissent déjà dans nos jardins montagneux. Les érables préhistoriques éclataient de vives couleurs sur nos reliefs. Dans le concours récent d'aménagement de la Place de la Gare, le second prix fut accordé à un projet d'arborisation par des frênes : essence locale qui arbore ses feuilles en dernier au printemps et qui les perd précocement en automne pour laisser un espace nu pendant huit mois. Diantre !

Nous pensons que le Service des Parcs et des Plantations, de la direction aux employés, serait fort aise d'oser l'originalité et la variété en offrant à nos regards et à nos poumons une multitude d'essences plantées de la façon la plus baroque, ou la fantaisie s'allierait à la rigueur scientifique. L'exclusion des rares essences indésirables, des espèces inadaptées et exigeantes en maintenance, sont de sa compétence. Cette même qualité, lui octroie le pouvoir de nous surprendre et rechercher des collaborations privées.

Les rues n'ont pas besoin d'un triste alignement d'arbres ; les façades se verdissent aussi bien que les toits ; les bosquets et les parcs verticaux peuplent aussi bien les rues que les campagnes. L'arboretum, si prisé aux siècles passés, peut envahir la ville et la rendre plus humaine. Le prolongement vert et artistique rehausse le concept urbain local cher à l'UNESCO. De nombreuses personnes privées, aspirant à façonner autrement l'alentour de leur environnement quotidien, ne craindront pas de mettre la main à la poche pour participer à un effort collectif d'une commune ouverte et inspirée.

Le premier pas public est de prendre contact avec les associations de quartier afin d'informer et de motiver. Le premier geste peut se concrétiser par l'implantation groupée d'érables canadiens dans les pentes à l'abandon dans les quartiers péri-phériques ou en pare-bruits sur les axes de grand trafic. Le premier projet, la végétalisation du futur parc-à-voitures de la gare. Et l'utopie : des serres sur les toits plats associées aux lamelles photovoltaïques.

Nous demandons donc que le Service des Parcs et des Plantations puisse faire acte d'audace et d'originalité; qu'il s'approche des propriétaires pour concevoir des collaborations nouvelles pour l'embellissement de la ville ; qu'il encourage toutes les bonnes volontés prêtes à participer à cet effort que l'on peut définir citoyen et novateur.

Motion : Une application smartphone pour notre ville (31 octobre 2017)

PS par O. Can

Texte intégral : La communication est au cœur de notre société contemporaine, et notre ville fait un travail remarquable et respectable à travers son service de la communication. Sa contribution est de plus très appréciée par notre population. Afin de mettre davantage en valeur et à profit tous ces efforts, un outil technique facilité – basé sur la version mobile de notre site internet actuel, développé en parallèle ou séparément – permettra à tout un chacun de bénéficier d'un accès direct et simplifié à l'actualité de notre ville, mais aussi de recevoir directement des alertes (notifications). Par exemple, la promotion des événements culturels à travers l'agenda local pourrait en faire partie, tout comme la publicité de nos commerces locaux. Dans une perspective évolutive à l'image des Smart Cities, nous demandons donc au Conseil communal de réfléchir à la création d'une application smartphone, de nous en faire une proposition et d'en évaluer les coûts en prenant en compte d'éventuelles participations financières externes.

Motion : Incitons les automobilistes à plus de civilité en ville (28 juin 2018)

UDC par H. Chantraine

Texte intégral (amendé): Le Conseil communal est prié d'étudier comment inciter les conducteurs qui empruntent les rues et routes de notre ville, particulièrement aux heures de pointe, à plus de civilité.

En effet, il est malheureusement fréquent de voir des automobilistes attendant le passage au vert, arrêté sur un passage pour piétons, et gênant, sans vergogne, la traversée de la chaussée à une jeune mère et sa poussette, par exemple.

Il est devenu presque " normal " chez nous, de rencontres des voitures stationnées juste sous un panneau " Interdiction de s'arrêter " !

On voit également, et pas seulement sur les parkings des supermarchés, des voitures garées, qui empiètent sur deux places à la fois, ne laissant même par la place suffisante pour une voiturette.

Et qui n'a pas pesté à un carrefour quand, le feu passant au vert, un véhicule engagé perpendiculairement dans le croisement empêche tous les autres de rouler...

Les motionnaires persistent à penser qu'avec quelques moyens simples de communication, il est possible de sensibiliser les conducteurs indécents à moins d'incivilités !

Merci de votre soutien.

Motion : Des passages pour piétons... source de dangers ? (28 juin 2018)

UDC par H. Chantraine, M. Schafroth, A. Favre, T. Brechbühler, C. Cassard, J.-D. Christen et L. Favre

Texte intégral : Le passage pour piétons existait déjà chez les romains, il y a plus de 2000 ans, ceci afin de protéger les piétons du passage des chars tirés par des chevaux ou des boeufs, il s'agissait à l'époque de pierres placées plus en hauteur que le reste de la Via Romana. Les passages réservés aux piétons (mais pas aux cyclistes ...) ont chez nous, d'abord été marqués par des clous en cuivre, puis en acier forgés, plantés entre les pavés des rues. Ensuite, vers 1950, les passages " zébrés " commencent à faire leur apparition, au fur et à mesure de l'évolution des surfaces goudronnées et de la qualité des peintures.

Son rôle est bien de délimiter une bande de passage afin d'avertir les conducteurs et ainsi, de " garantir " un minimum de protection aux marcheurs qui doivent traverser une route.

Toutefois, il arrive que quelques-uns de ces passages protégés soient mal positionnés. En effet, certains passages " cloutés " suivent un virage serré, pouvant masquer la présence d'un piéton, d'autres sont disposés du mauvais côté de la route.

En termes clairs, lors de croisements, avec priorité à droite, le fait d'avoir un passage pour piétons imprimé sur la voie gauche de ce croisement implique que l'automobiliste qui veut tourner à gauche, doit, à la fois regarder à droite pour surveiller l'arrivée d'un véhicule lui venant avec priorité, et regarder à gauche pour vérifier que personne n'emprunte le passe clouté, pourtant prioritaire également ! Si ce défaut est nécessaire dans un croisement bidirectionnel, il devient une erreur dans des croisements unidirectionnels tels que nous en connaissons beaucoup en ville de La Chaux-de-Fonds. Pour exemple, rue du Parc, niveau rue du Collège industriel en montant.

La même situation peut également se retrouver lors de " céder le passage " comme à la rue des Crêtets, en sortant de la rue des Ormes et du chemin de Fantaisie, où il faut regarder à gauche pour laisser passer les voitures et en même temps à droite pour les piétons.

Si ces passages avaient été peints sur la gauche de ces intersections, la sécurité en aurait été grandement améliorée.

De même, lorsqu'un passage à bandes jaunes suit directement un long virage serré, et comportant un angle masqué, par des constructions ou des arbres, il arrive bien souvent qu'une bonne partie de ce passage pour piétons ne soit pas visible pour le conducteur, avant d'avoir " le nez dessus " ! Nous avons un exemple bien connu, à la rue du Midi, la Galerie des arcades de la Migros occulte jusqu'au dernier moment, l'arrivée du piéton.

La LCR impose aux conducteurs de laisser la priorité aux piétons dès qu'ils s'approchent d'un passage protégé, encore faut-il que les conducteurs puissent apercevoir ces piétons ! Cette même LCR dit également qu'un conducteur doit adapter sa vitesse à la situation ; mais elle ne doit pas, pour autant, admettre des situations dangereuses, en laissant aménager des passages protégés de manière irréflectie.

Le Conseil communal est donc prié d'étudier la sécurité garantie par les différents passages piétons et, si besoin, d'en améliorer le fonctionnement ou d'en envisager la suppression.

Motion : Guinguette éphémère (26 septembre 2019)

Interpartis (POP, PS et les Vert-e-s) par N. Erard, F. Bärtschi, P. Jobin et S. Erard

Texte intégral : Cette motion fait suite au rapport sur "les camions de restauration" acceptée lors du Conseil général du 7 mars 2019.

Le traitement de la motion avait suscité une certaine déception quant au décalage entre l'image que les motionnaires se faisaient de leur motion et le traitement de celle-ci par les services de la Commune.

La Chaux-de-Fonds manque d'un espace de vie centrale et extérieur lors des beaux jours. Un espace où les travailleurs, touristes, étudiants, retraités, enfants, ... pourraient venir s'installer la journée. Cet espace s'articulerait autour d'une guinguette éphémère mettant à disposition des boissons et de la nourriture mais aussi un espace de détente avec un mobilier urbain confortable, une terrasse et ses chaises longues. Les employés de la guinguette pourraient également mettre à disposition du matériel de jeu, des boules de pétanque, des raquettes de badminton, un frisbee, etc...

Nous n'inventons rien en rédigeant cette motion et nous pensons qu'il serait bien de s'inspirer de ce qui se fait à la place de la Caserne de Bâle, à la "Barje" de Genève, à La Guinguette du Parc de Forest à Bruxelles, à la Roulotte de Nyon ou encore au "BAR" à Bienne.

Nous pensons que l'espace en Ville de La Chaux-de-Fonds se prêtant le mieux à ce concept est le parc des musées.

De plus, ce lieu public géré par la Ville pourrait être un lieu de réinsertion pour les personnes à l'aide sociale.

Ainsi, nous demandons par cette motion, que le Conseil communal mette en place une guinguette éphémère et son infrastructure sur la période estivale dans le parc des musées. Nous demandons également que le Conseil communal intègre des personnes à l'aide sociale dans ce projet.

Motion populaire : Agissez pour l'économie locale et la surconsommation (26 septembre 2019)

Lara Zender

Texte intégral : Face à la menace d'effondrement sociétal et environnemental, nous, citoyennes et citoyens soussigné-e-s, demandons au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal de lui proposer un ensemble de mesures drastiques visant à stopper l'affichage publicitaire (et non l'affichage à des fins culturelles ou politiques) sur l'ensemble du territoire de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Motivation :

L'affichage publicitaire est omniprésent dans nos communes. Il conditionne les citoyen-ne-s à acheter des produits souvent nocifs pour l'environnement et le climat. Les publicités de marques de voitures, affirmant que leur nouveau modèle est le "futur" alors même que notre monde est sur le point de s'effondrer du fait de l'émission de gaz à effet de serre, ne peuvent plus être tolérées. Qui plus est, les publicités commerciales sont antisociales et discriminatoires. Elles proposent des produits que bien des citoyen-ne-s ne sont pas en mesure de s'acheter tout en imposant une norme sexiste, spéciste, voire raciste. Ceci est oppressant et rabaissant. Finalement, la grande partie de l'affichage publicitaire se fait pour les multinationales, aux dépens de l'économie locale. Afin d'améliorer les conditions de vie de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, qu'elles ou ils soient consommateurs ou entrepreneurs, il est donc nécessaire de stopper ce fléau et de rendre l'espace public à la population. À Genève, par exemple, l'affichage publicitaire a cessé durant une brève période suite à une rupture de contrat. L'activité créative qui en a découlé sur les espaces laissés blancs doit être jugée comme une source d'inspiration qui permet de donner corps à une ville ou un village et de renforcer le lien social, fondement de notre Commune. Libérer ces espaces permettrait aussi l'affichage à des fins non commerciales, à savoir culturelles ou politiques, tout en assurant une meilleure représentation de tous les partis politiques, indépendamment de leurs moyens financiers, et assurant ainsi plus de démocratie.

Motion : Le central Park de La Chaux-de-Fonds (29 octobre 2019)

PS par O. Can



Texte intégral : Qui ne connaît pas le fameux Central Park de New York? Un espace vert de plaisance, propice aux activités sportives individuelles et collectives, et avec une dimension culturelle déployée grâce des événements en tous genres. Ce haut lieu de rencontres en plein centre-ville nous inspire dans notre monde d'aujourd'hui où les questions climatiques, économiques et sociales doivent primer : la présente motion se veut être la prémisse d'une réflexion qui s'inscrit sur le long terme, pour La Chaux-de-Fonds et sa population, tout en tenant compte des atouts et des difficultés actuelles de notre Cité.

Il est fort de constater que notre Ville manque clairement d'un centre qui lui permettrait d'offrir ce que beaucoup d'autres localités possèdent déjà ou tentent de mettre en place. En effet, un coeur urbain est une nécessité pour permettre aux citoyens de se retrouver, d'échanger et de rendre la Ville agréable et vivante. Pour cela, il est indéniable de bénéficier d'un aménagement unique et attrayant, sous la forme d'un espace végétalisé pensé pour les piétons et la mobilité douce, à l'image de Central Park ou encore du lit de la rivière Turia à Valence en Espagne.

Dès lors, nous pensons que l'avenue Léopold-Robert représente un axe idéal, par sa dénivellation inexistante et par sa transversalité unique : parfaitement médiane, elle permet à tout un chacun de traverser entièrement la Ville sur une ligne droite et plate, d'un bout à l'autre. Par ailleurs, en tant qu'artère commerciale, elle représente un boulevard économique essentiel qui demande à être valorisé dans les moments difficiles que traversent actuellement toutes les petites enseignes qui l'occupent.

La réalisation d'un tel axe vert permettra à la Ville de respirer et d'offrir un réseau de mobilité douce qui favorisera sans aucun doute le développement de notre économie locale, mais offrira à tout un chacun la possibilité de se réunir, de se reposer, de s'entraîner ou simplement de circuler en toute sécurité et avec un réel sentiment de bien-être. En ce sens, le désengorgement futur prévu par les projets de la H20 et de la H18 offre l'occasion de repenser le centre-ville et d'offrir aux Chaux-de-Fonnière-s un lieu qu'ils pourront s'approprier. Ainsi, le foisonnement culturel de notre Cité pourrait largement contribuer à ce phénomène en réalisant des événements sur ce même espace.

À l'heure où nous nous interpellons sur les départs de citoyen-ne-s et où nous souhaitons rendre La Chaux-de-Fonds plus attractive, il est essentiel de capitaliser sur une image innovante, visionnaire et audacieuse.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir à notre Ville un projet d'aménagement urbain, entièrement ou partiellement piétonnisé et cyclables, sur l'avenue Léopold-Robert, tout en ne négligeant pas les éventuelles subventions en la matière et en évaluant les mesures appropriées à la circulation routière. Aussi utopique qu'il puisse paraître, un tel projet doit avoir le mérite de se poser les vraies questions et d'aboutir à une réalisation viable et durable.

Motion : Harcèlement de rue : agissons (1^{er} septembre 2020)

Interpartis (PS et POP) par S. Locatelli, P. Jobin, M. Schneeberger et K. Boukhris

Texte intégral : Sifflements, remarques insistantes voire dégradantes dans certains cas, insultes et poursuites dans d'autres, le harcèlement de rue peut certes prendre des formes multiples selon le moment, l'auteur ou le profil de la personne qui en est victime. Mais dans tous les cas, il constitue une forme de violence et d'atteinte à la personne qui est encore trop souvent sous-estimée si ce n'est ignorée.

Veiller au bien-être de la collectivité c'est aussi garantir que tous les membres de celle-ci puissent évoluer librement dans l'espace public.

La forme de harcèlement de rue la plus répandue est celle subie par les femmes au quotidien, que les auteurs en soient conscients ou non. En 2016, une étude menée à Lausanne démontrait que 72 % des femmes de 15 à 25 ans avaient été harcelées au moins une fois dans les douze mois précédents.

La Ville de La Chaux-de-Fonds n'échappe pas au fléau évoqué ci-dessus. Cependant, alors que c'est l'une des plus grandes collectivités de Romandie, rien ne semble avoir été fait pour prendre en main ce sujet délicat et qui empoisonne la vie de très nombreuses concitoyennes mais aussi de concitoyens.

Tout aussi condamnable, le harcèlement lié à l'orientation sexuelle, à la situation physique, à l'origine ou aux appartenances religieuses est aussi une réalité dont il faut tenir compte.

Au vu de la situation, le groupe socialiste estime qu'il est plus que temps d'agir. Il demande donc au Conseil communal de mettre en place une politique active visant à lutter contre le harcèlement de rue sous toutes ses formes (en raison du genre, de l'orientation sexuelle, de la situation, de santé, de l'origine ou de ses croyances). Cette politique devra reposer sur un plan d'action axé sur les moyens d'information, sensibilisation et sécurisation, menés en coordination entre les différents services de l'administration mais aussi avec les partenaires externes, notamment les établissements publics. En matière de sécurisation, il est surtout attendu un plan d'action qui entre dans le champ de compétence de la Ville tant dans son rôle d'Autorité que dans son rôle d'employeur pour protéger les collaboratrices voire les collaborateurs touchés. La Ville peut aussi faire usage de ses contacts tant avec la police qu'avec l'Autorité cantonale afin de demander une amélioration de la prise en compte de la problématique du harcèlement dans le cadre des activités de sécurisation au sens strict.

Motion : Luttons contre la précarité en soutenant le commerce local (1er septembre 2020)

POP par J. Gressot / F. Bärtschi / M. Belo / N. Erard / K. Boukhris / F. Jeandroz / M. Schneeberger

Texte intégral (amendé): La crise sanitaire a rendu visible publiquement une précarité endémique à nos sociétés occidentales, en Suisse et à La Chaux-de-Fonds. La crise a également poussé un certain nombre de personnes dans une situation économique intenable au point de devoir faire la queue durant plusieurs heures pour obtenir des paniers alimentaires. Cette augmentation de la précarité met la pression sur les associations d'entraide qui doivent être elles aussi aidées. Une collectivité publique se doit de prendre en considération ses membres les plus faibles pour continuer à faire corps. Dans ce contexte, La Chaux-de-Fonds a un rôle à jouer en soutenant celles et ceux qui en ont besoin.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de veiller à ce que les organisations d'entraide actives dans la commune aient les moyens suffisants pour assumer leurs tâches et soutenir les plus précarisés. Par ailleurs, nous souhaitons que le Conseil communal fasse une analyse relative à la situation socio-économique des habitantes et habitants de la Ville, dresse un état des lieux et propose, au besoin, des actions concrètes s'inscrivant dans une politique globale qui sera présentée au Conseil général et qui vise à soutenir les ménages qui se trouvent en situation de précarité.

Motion : Appartements pour le personnel à contrat de durée déterminée de l'Hôpital (24 septembre 2020)

POP par N. Erard et J. Gressot

Texte intégral : La crise sanitaire actuelle a encore prouvé toute l'importance d'un site de soins aigus dans les Montagnes neuchâteloises. Elle a aussi démontré la nécessité d'avoir du personnel efficace dans tous les secteurs et services de l'Hôpital.

Les médecins assistants ont notamment fait preuve d'une grande flexibilité ; leur contrat ayant été automatiquement prolongé à la fin avril pour deux mois. Le tournus habituel ayant été suspendu a engendré des complications organisationnelles d'un point de vu de l'hébergement.

Par ailleurs, le foyer de l'Hôpital qui avait vocation notamment de loger les employés avec des contrats à durée déterminée a fermé il y a quelques mois.

Lors du cursus de formation des médecins, qu'ils soient stagiaires, assistants, chefs de clinique, ... la facilité d'hébergement peut rentrer en considération dans le choix d'un hôpital. Cette même facilité est également importante pour d'autres professions.

Il serait intéressant que La Chaux de Fonds puisse offrir cette facilité dans le but de promouvoir notre Hôpital et notre Ville.

C'est pourquoi le Conseil communal est prié de mener une étude sur les besoins pour ce type de logements et les potentiels partenariats qui pourraient être développés pour répondre à ces besoins pour RHNe comme pour d'autres acteurs publics ou parapublics.

Motion : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! (6 mai 2021)

PS par P.-A. Borel

Texte intégral : Dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire, que nous espérons pour bientôt, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que le retour à la "sérénité" profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population.

Développement de l'urgence :

L'une des caractéristiques de la crise sanitaire est l'évolution rapide et imprévisible de notre environnement. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et la situation sera encore différente demain, c'est pourquoi il nous apparaît essentiel de travailler sans attendre à la sortie de la crise et d'anticiper tout ce qu'il est possible d'anticiper, notamment dans le soutien de celles et ceux qui ont le plus souffert de cette situation exceptionnelle.

Développement de la motion :

La stricte application des gestes barrières, le semi-confinement et les débuts de la vaccination nous laissent à penser que bientôt, la Covid-19 sera derrière nous. Toutefois, sans une action volontariste des pouvoirs publics, il est plus que probable que ce sentiment de soulagement ne soit qu'éphémère.

Si nous sommes conscients que les collectivités publiques ont déjà fait énormément, tous ces efforts pourraient être réduits à néant si les mesures d'accompagnement au sortir de la crise ne sont pas soigneusement planifiées.

Les effets positifs d'un redémarrage risquent de ne pas être immédiats ; certains acteurs locaux pourraient ne plus pouvoir attendre davantage sans devoir déposer le bilan. Par ailleurs, comme dans toute crise, la pandémie a permis de développer certains comportements vertueux que nous espérons voir perdurer. Pensons à la place faite par la population aux producteurs locaux, à la prise de conscience de l'intérêt de pouvoir disposer de circuits courts ou encore à la découverte de la Suisse et de ses trésors pendant les vacances.

Nos défis : comment contribuer à inciter tout un chacun à continuer à faire ses courses de ce côté-ci de la frontière ? Comment contribuer à ce que nos concitoyens continuent de donner la priorité aux producteurs locaux ? Comment faire pour soutenir l'offre culturelle et les manifestations sportives ? Comment inciter notre population à sortir, aller sans crainte au restaurant, se rendre dans les magasins et consommer local plutôt que de continuer, par habitude, à commander ses achats sur Internet ?

Voilà autant de défis pour lesquels il n'existe pas de recette toute faite et qu'il nous faudra gagner l'un après l'autre.

Ne disposant pas de moyens infinis, nos institutions publiques devront faire preuve de créativité pour que les soutiens engagés aient un effet multiplicateur et répondent par ailleurs à des objectifs que notre Commune s'était par ailleurs déjà fixée.

À titre d'exemple de réalisation concrète, citons la Ville de Lausanne qui vient de lancer un appel à projets intitulé "Découvertes culturelles" destiné aux artistes professionnels. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vise à favoriser l'accès à la culture en permettant à des crèches, des centres de rencontre et d'autres structures communales d'ouvrir leurs portes à différentes productions artistiques.

On peut aussi citer les bons solidaires développés dans des villes comme Genève ou Carouge. S'il peut exister différentes formules, le principe est toujours identique : en achetant un bon pour des prestations auprès d'acteurs locaux, les habitants reçoivent en réalité un bon d'un montant supérieur à celui d'achat, la différence étant financée par les pouvoirs publics et les commerçants eux-mêmes. De tels bons pourraient être réservés à certaines catégories de la population les plus fragiles et/ou pour des prestataires ayant été particulièrement mis en difficulté durant la pandémie, comme les restaurateurs.

L'enjeu est immense et il l'est pour toute commune, tout canton et toute nation ! Et le temps est court, il nous faudra être extrêmement réactifs pour ne pas rester sur le quai de gare, c'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à davantage de "normalité" profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux.

Dans le cadre de la réponse à cette motion, nous souhaitons que le Conseil communal travaille en collaboration avec les autres communes et les autorités cantonales.

Ce texte est également déposé auprès des autorités législatives de plusieurs communes du Canton et le sera prochainement au Grand Conseil.

Motion : La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination (28 octobre 2021)

Interpartis (POP et PS) par L. Zender et S. Locatelli

Texte intégral : Lors de ces derniers mois, le Conseil général a manifesté à deux reprises sa volonté d'agir pour une communauté plus inclusive. Ainsi, le 1er septembre 2020, notre autorité acceptait la motion du PS et du POP, « Harcèlement de rue : agissons ». Lors de l'adoption du budget 2021, notre parlement a également validé un arrêté demandant la création d'un poste et de moyens dédiés à l'intégration.

Ces deux objets ont en commun la volonté exprimée de faire de notre Ville un lieu de vie bannissant les discriminations. Cependant, au fil des mois il est apparu que la vocation de ces textes pouvait potentiellement avoir une interprétation restrictive qui n'inclurait pas toutes les facettes de la problématique. À titre d'exemple, si les objets précités se sont largement focalisés sur les discriminations sexistes et racistes, celles liées, par exemple, à la transidentité, ou au harcèlement en lien avec les orientations sexuelles n'ont été que peu thématiques. Pourtant, le rapport relatif à l'intégration démontre bien que le problème est bien plus large et qu'il est important d'avoir également ces éléments à l'esprit. Cette prise de conscience a permis d'analyser quels outils il s'agirait de mettre en place, de manière transversale. Cela permettra réellement de tendre vers une communauté exempte de toute forme de discrimination et en incluant une réflexion les deux objets évoqués ci-dessus.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'élargir l'analyse posée à l'ensemble des situations pouvant conduire à des discriminations et de réfléchir à des pistes concrètes pour les combattre. En effet, les structures actuelles dissuadent les victimes d'entreprendre des démarches pour être entendues, protégées et soutenues. La Ville pourrait ainsi mettre en place des protocoles pour favoriser une tolérance zéro face aux attitudes discriminatoires. Cela afin que les plaintes puissent être déposées en limitant au maximum leurs effets potentiellement aggravants, que les victimes soient accompagnées et conseillées, etc.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal d'agir directement sur les deux champs de compétence que sont l'école et l'administration communale par la mise en place d'une série d'actions notamment :

- Une sensibilisation non seulement des élèves mais également du corps enseignant et des directions d'école, aux problématiques de discrimination de manière large, particulièrement de celles encore trop souvent invisibilisées (transidentité). La mise à disposition d'outils d'orientation permettant de guider les personnes touchées vers les associations ou autres professionnel.le.x.s spécialistes dans ces sujets.
- Une sensibilisation du personnel de l'administration allant dans le même sens avec la mise en place d'une charte visant à prévenir les attitudes discriminatoires internes et à promouvoir un accueil et traitement égalitaire de toute personne se présentant notamment aux guichets.
- La mise à disposition des contacts nécessaires et d'une formation adaptée pour le personnel des ressources humaines en priorité, et également pour les autres services, afin d'orienter le personnel communal qui serait confronté à ce type de comportement ou problématique.
- L'examen de moyens de facilitation lors de demandes d'habitant.e.x.s de la Ville pour un appui aux démarches visant au changement d'identité civile.
- Ces éléments peuvent trouver des synergies importantes avec la mise en place du poste lié à l'intégration et les mesures à mettre en place contre le harcèlement.

Motion : Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux (28 octobre 2021)

PS par A. Houlmann

Texte intégral : Il semblerait que de nombreux cadres et employés communaux ne sont pas domiciliés dans notre Ville.

Si c'est le cas, il faut que cela change, ne serait-ce qu'à titre d'exemple pour les autres employeurs, pour la dynamique de la Ville et aussi l'investissement au sein de la vie de la cité nécessaire lorsqu'on occupe des fonctions dirigeantes dans la Commune.

Nous demandons donc au Conseil communal d'établir un rapport chiffré montrant la proportion de chefs de service, cadres et employés communaux vivant dans et hors de la Commune ainsi que hors du Canton. Par ailleurs, en s'appuyant sur ces chiffres, le Conseil communal est prié d'établir des pistes d'action permettant de mettre en place des conditions-cadres adaptées qui incitent fortement à rester ou venir se domicilier en Ville lorsqu'on est employé de la Commune et particulièrement lorsqu'on occupe une fonction de cadre.

Développement :

Depuis de nombreuses années, la courbe démographique de notre Ville stagne, voire diminue ; ce n'est pourtant pas faute d'offrir de nombreux emplois et une qualité de vie que de nombreuses villes d'Europe nous envient. La particularité de notre Canton réside dans une croyance que l'herbe est plus verte ailleurs et que les impôts y sont considérablement moins élevés. Cette croyance doit être démontée par une campagne d'information qui valorise nos atouts et qui démontre que le montant du revenu disponible n'est pas moindre qu'ailleurs.

Cependant, cela ne suffit pas ! Notre Ville doit également favoriser très substantiellement la domiciliation de ses employés et particulièrement des cadres, en actionnant massivement le levier de la prime de domiciliation qui devrait compenser le gain fiscal d'une domiciliation dans une commune du Littoral ou des cantons voisins. Comme le budget communal n'est pas extensible, il s'agira de mener une politique d'engagement qui favorise les habitants et qui octroie des avantages à ceux qui résident en Ville.

Amendement du groupe PLR

Nous demandons au Conseil Communal d'inclure, dans son rapport, une évaluation des effets de l'introduction de la prime à la domiciliation, notamment sur les plans comptables et motivationnels et de contextualiser son impact par rapport à d'autres mesures prises ou envisagées à l'avenir.

Motion : pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir « Ville du Goût (28 octobre 2021)

Interpartis (tous) par J. Gressot, B. Leitenberg, P.-A. Borel, N. Tissot, C. Piguet, M. Freitag, A. Vaucher et A. Favre

Texte intégral : Une alimentation saine et équilibrée est un enjeu majeur dans nos sociétés sédentarisées. Manque de temps, de connaissances et d'envie font que de plus en plus de personnes se tournent vers les aliments transformés, les fast-foods et les plaisirs de la table se perdent. Pourtant, partager de bons repas et s'alimenter correctement permettent à la fois de se maintenir en bonne santé, d'avoir du plaisir en famille ou entre ami·e·s, d'utiliser des aliments durables et de saison et donc d'être écologique tout en favorisant le commerce local et en valorisant le patrimoine et les savoir-faire régionaux ; ces différents objectifs sont au coeur de la "Semaine du goût".

Cet évènement de portée nationale est organisé une fois par année. Une ville-hôte accueille une partie des évènements, notamment la cérémonie de clôture et différentes actions, et devient l'ambassadrice privilégiée de cette manifestation. Ces évènements médiatisés sont également l'occasion de valoriser une cité, ses traditions, son savoir-faire, ses spécialités régionales et ses producteurs locaux.

Un tournus a lieu entre les diverses régions linguistiques suisses pour devenir "Ville suisse du goût". En 2021, il s'agit de Genève¹. 2025 est la prochaine année disponible pour une ville romande, mais l'édition suivante pourrait également être envisagée.

Cette motion demande que La Chaux-de-Fonds étudie la possibilité de se porter candidate pour devenir "Ville suisse du goût". Une telle candidature permettrait de valoriser les savoir-faire et produits locaux et entrerait ainsi parfaitement dans les objectifs du programme de législature pour la valorisation du commerce local de bouche. Outre favoriser le commerce local et mettre en valeur notre Ville et alentours, la "Semaine du goût" est également l'occasion de présenter à notre population et aux visiteurs la richesse et la diversité culinaires de notre région, de mettre en lumière les artisans locaux et de sensibiliser aux vertus d'une alimentation saine, durable et équilibrée pour la santé et le bien-être.

Motion : Pour une amélioration de la gestion des poubelles (1er février 2022)

Interpartis (PVL, Le Centre, PLR, PS, Les Vert-e-s, POP et UDC), par B. Leitenberg, M. Freitag, A. Vaucher, P.-A. Borel, C. Piguet, N. Tissot, F. Perret, J. Gressot, J.-P. Brechbühler

Texte intégral : De plus en plus de villes introduisent des possibilités de tri sélectif dans les endroits publics – places de sport, jardins publics, centres scolaires, etc. – et autres lieux de déambulation.

Au-delà de la nécessaire prise de conscience en faveur de la sauvegarde de l'environnement, une bonne gestion des déchets permet de donner une image de notre ville à la mesure de nos ambitions, en termes d'accueil et d'attractivité pour de nouveaux citoyens.

A La Chaux-de-Fonds, nous pouvons mieux faire. Nous avons pu constater, lors du Poutzday interpartis en septembre 2020 – où nous avons récolté, malheureusement, une grande quantité de sacs d'ordures remplis de canettes en alu, bouteilles en PET et en verre, mégots de cigarettes et autres déchets divers – qu'il manquait à La Chaux-de-Fonds des poubelles à tri sélectif aux abords des parcs publics, des collèges et des terrains de sport.

Par exemple, dans un lieu qui regroupe l'ESTER, la bibliothèque, le collège Numa-Droz et un terrain de basket très fréquenté en période de vacances scolaires et le week-end, il n'y a pas suffisamment de poubelles, et aucune avec un tri sélectif.

Autre exemple : au parc de l'Ouest, où de nombreuses personnes y consomment le repas de midi, sept poubelles requin en inox neuves et aucune possibilité de trier.

Le tri et le recyclage sont essentiels pour parvenir à une économie circulaire des ressources. Mais pour transformer les déchets en ressources, un tri de qualité est indispensable. Là aussi, nous pouvons nous améliorer. Aussi, en fonction de l'évolution des habitudes et des rythmes de vie, avec un nouveau mode de consommation alimentaire, le développement des food trucks et des repas de restaurant pris sur le pouce dans les lieux publics, ne pouvons-nous pas faire davantage pour inciter à plus et mieux trier et laisser la place propre ? Ne devrions-nous pas offrir à la population de meilleurs outils ?

D'autre part, régulièrement, à la fin des week-ends, des sacs poubelles sont déposés aux abords des containers et cela se passe, malheureusement, de plus en plus souvent et dans différents secteurs de notre ville, ce qui donne une bien mauvaise image.

En conséquence, nous prions le Conseil communal de développer une nouvelle réflexion d'optimisation des poubelles en ville, qu'il s'agisse des containers pour sacs taxés – en incluant peut-être une réorganisation des tournées poubelles – ou encore une incitation à ne pas surcharger le week-end, pour pallier la problématique posée par le dimanche et les jours fériés aux abords des déchetteries.

En aucun cas, nous n'aimerions dénigrer ou dévaloriser l'immense travail qui est fait par les collaborateurs de la Ville, qui s'attellent à cette tâche pourtant pas très reconnue ou agréable.

D'autre part, l'optimisation des poubelles publiques favorisant un tri sélectif serait bienvenue, avec une sensibilisation accrue des citoyens et un meilleur contrôle du littering.

Motion : Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds (5 avril 2022)

PS par P. Jobin, P.-A. Borel et M. Gagnebin

Texte intégral : Le groupe socialiste, interpellé par l'association Cerebral, s'interroge sur la possibilité d'installer une balançoire pour chaise roulante sur une place de jeux de la ville.

En effet, une telle balançoire a été installée en ville de Neuchâtel en 2019 par l'association Cerebral, en partenariat avec l'administration communale et le financement d'un club service. Le club privé a financé la balançoire et la plaque commémorative, et la Ville a pris en charge leur mise en place et la maintenance de l'installation.

Le groupe socialiste demande donc au Conseil communal :

- si un projet de balançoire pour chaise roulante est déjà à l'étude dans les services communaux,
- si ce n'est pas le cas, d'étudier la possibilité de réaliser un tel projet en partenariat avec l'association Cerebral et/ou d'autres partenaires.

Je précise que le groupe socialiste ne souhaite pas que l'administration communale rédige un rapport pour répondre à cette motion, mais – conformément à l'art. 63 al. 8 du règlement général de commune – que le Conseil communal propose simplement son classement lorsque l'objet de la motion aura été concrétisé dans les faits.

Le groupe socialiste remercie d'avance le Conseil communal de ses réponses et de la suite qu'il donnera à sa motion si elle est acceptée.

Motion : Économie circulaire – création du site Internet latchaux-repare.ch pour promouvoir la réparation (5 avril 2022)

Les Vert-e-s par S. Giamboni, C. Piguet, J.-J. Tritten, B. Thiémond-Clémentz, J.-E. Lalive, I. Guyot, S. Erard, G. Rochat, K. Boukhris, L. Zender

Texte intégral : Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'économie circulaire se caractérise par une utilisation des matières premières efficace et sur une durée aussi longue que possible. La fermeture des cycles des matières et des produits implique une réutilisation permanente des matières premières, ce dont bénéficie aussi bien l'environnement que l'économie suisse.

En transposant cela au niveau local, l'économie et l'environnement chaux-de-fonniers et des Montagnes neuchâteloises bénéficieraient aussi de la mise en place d'une économie circulaire dans la région. Cela concerne les objets d'occasion (trocs, Emmaüs, CSP, etc.), les réparations (de voitures, de vélos, d'appareils électroniques, de vêtements, etc.), le recyclage (déchetteries, entreprises locales actives dans ce secteur), la réutilisation de matériaux existants (entreprises de constructions locales, etc.), les bourses d'échange ou les mises en commun ou prêts de matériel (bibliothèque d'objets).

La réparation des objets est un des axes les plus intéressants pour l'économie locale, raison pour laquelle nous demandons à la Ville d'étudier la création d'un site Internet 'latchaux-repare.ch' comme cela a été fait sur le Littoral neuchâtelois (cf. 'neuchatel-repare.ch'), ceci en demandant aux communes des Montagnes neuchâteloises (Les Planchettes, La Sagne, Les Ponts-de-Martel, Le Locle, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et La Brévine) et en demandant aussi à la Fédération romande des consommateurs (FRC), le Repair Café de Bel Horizon et le SEL, si elles et ils seraient d'accord de s'associer à la création de ce site.

Le « Répertoire de la réparation des Montagnes neuchâteloises » présenterait toutes les bonnes adresses de commerces, associations et entreprises autour de chez nous qui travaillent pour donner une seconde vie à nos objets sous la devise « Réparer au lieu de jeter ».

Les catégories suivantes d'objets courants seraient concernées mais la liste pourrait être adaptée aux particularités locales :

- appareils électriques ou électroménagers ;
- appareils électroniques ;
- chaussures ;
- informatique ;
- meubles ;
- téléphones ;
- vélos ;
- vélos électriques ;
- vêtements ;
- accessoires et divers ;
- bibliothèques d'objets comme « objets volants » ;
- la ressourcerie « la circulaire » ;
- etc.

La page « Liens utiles » serait adaptée à notre région et le contact de la Ville devrait être une personne qui s'occuperait des aspects en lien avec l'économie et le développement durable.

Nous sommes convaincu-e-s que cette mesure, relativement simple, inspirée et appuyée par l'expérience mise en place sur le Littoral neuchâtelois et par la FRC dans différentes villes, contribuerait à promouvoir et à renforcer le développement de l'économie circulaire dans les Montagnes neuchâteloises pour le bien de l'environnement, du climat, ainsi que de la population et de l'économie locale. Il s'agirait d'une première étape qui pourrait être suivie d'autres mesures concrètes d'incitation et de soutien à l'économie circulaire.

Motion : Salle du Conseil général : un peu d'air, s'il vous plaît ! (2 février 2023)

Interpartis (les Vert-e-s, PS, POP, PVL, UDC et le Centre) par C. Piguet, P.-A. Borel, K. Boukhris, B. Leitenberg, J.-P. Brechbühler et M. Freitag

Texte intégral : Après avoir tenu, Covid oblige, des séances du Conseil général dans des salles très spacieuses, le retour au bercail dans la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville se montre moins enthousiasmant qu'espéré. Les membres du CG se retrouvent coincés chaque 50 ou 60 cm sur des bancs fixes, sans possibilité de se lever, si ce n'est à la pause, alors que plus de la moitié de la salle derrière n'est pas utilisée, sinon par un maigre public. Il est aussi difficile de se concerter sur un point ou un autre, toujours coincés par ce mobilier fixe.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier si une nouvelle manière de meubler la salle du Conseil général ne serait pas plus agréable : nous pensons à des fauteuils et petites tables mobiles qui pourraient être disposées de différentes manières. Cela pourrait permettre de réorganiser la salle après chaque élection selon l'importance des groupes. Cela pourrait aussi être favorable pour d'autres utilisations de cette salle que le Conseil général.

23.004 – Motion intercommunale : Médecins scolaires - opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle (2 février 2023)

Des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds par A. Vaucher

Texte intégral : Création d'un service intercommunal, à l'instar de ce qui se fait déjà pour la gestion des forêts communales, regroupant les deux postes de médecins scolaires du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Développement :

Dans les deux prochaines années, le chef de service de la santé et promotion de la santé de la ville de La Chaux-de-Fonds, le Dr Latrèche prendra sa retraite. Dans le cadre de son travail, le Dr Latrèche a développé au cours de ses années de service le centre de Planning familial d'importance régionale, le centre de santé scolaire et le centre d'orthophonie dont on sait l'importance croissante face aux difficultés d'apprentissage de plus en plus prégnantes de notre jeune génération.

La commune du Locle fonctionne depuis quelques mois, avec le docteur Timothy Hirter qui a accepté d'être le référant de la commune pour le SPSJ [Service de la Promotion de la Santé et de la Jeunesse]. Il s'agit d'une solution provisoire, car la commune du Locle peine à trouver un remplaçant à la suite du départ de son dernier titulaire.

C'est dans le cadre de cette situation inédite que les groupes PLR des sections du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont réunis et concertés, car ils y décèlent une opportunité de créer une synergie entre nos deux communes, en fusionnant le poste de médecin scolaire. Nous voyons, dans la création d'un poste intercommunal, une forme d'écologie vertueuse de fonctionnement.

En effet, nos populations respectives sont de mêmes natures et nos communes font face aux mêmes défis de santé communautaire. En élargissant le bassin de population bénéficiaire, des synergies vont, de fait, apparaître, améliorant les services fournis par nos communes, tout en étant plus efficaces quant aux ressources demandées. De plus, nous sommes persuadés que l'attrait de gérer un effectif d'élève scolaire plus large amènera des candidats au profil plus intéressant à postuler pour ce nouveau futur poste.

Les sections PLR de La Chaux-de-Fonds et du Locle demandent donc par cette motion que le Conseil communal étudie la mutualisation du poste de médecin scolaire entre les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par exemple en envisageant la création d'un service unique de la santé scolaire et de la promotion de la santé dans l'intérêt de nos deux villes, à l'instar du service des forêts.

23.021 – Motion : Limitons le béton dans nos constructions (8 mai 2023)

Les Vert-e-s par C. Piguet, N. Tissot, J.-J. Tritten, G. Rochat, A. Ferlin, L. Todeschini, M. Baptista

Texte intégral : On sait que la production de ciment traditionnel Portland serait responsable de près de 9 % des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. Il est donc de première importance d'adopter des techniques de construction « bas carbone ». Il existe toute une série de techniques alternatives au béton.

Nous demandons au Conseil Communal d'étudier le remplacement du béton traditionnel par des approches « bas carbone », là où c'est possible, et souvent seulement partiellement, notamment en adoptant des techniques de construction alternatives au béton pour les bâtiments publics, lorsque cela est possible, mais au moins en partie.

Liste des postulats à classer

Postulat : Établissement d'un rapport permettant de comprendre ce qui se passe en termes de mobilité des contribuables de 1999 à 2002 et d'évolution de la structure des contribuables depuis 1995 (10 décembre 2002)

Sylvia Morel relatif au budget 2003

Texte intégral : Nous prions le Conseil communal d'établir un rapport permettant de comprendre ce qui se passe en terme :

- de mobilité de nos contribuables depuis 1999 à 2002, le rapport mettant en évidence le nombre d'arrivées et de départs
- d'évolution de la structure des contribuables depuis 1995, ceci par rapport au revenu déclaré, tout en tenant compte de l'inflation et du cumul des revenus.

Il est important de traiter le contribuable à revenu unique séparément du contribuable à double revenu (conjoint + conjointe), l'objectif final étant de savoir si nous perdons de la masse imposable ou si nous en gagnons par catégorie de revenu, à partir de Fr.50'000.-.

Postulat : possibilité de reporter à chaque croisement d'importance le nom des rues (2 avril 2009)

UDC par H. Chantraine, J.-C. Legrix, M. Schafroth et A. Parel relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de la Chaux-de-Fonds sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Texte intégral : Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de reporter à chaque croisement d'importance le nom des rues, par les plaques habituelles. Celles-ci pourraient également, aux croisements d'artères plus conséquentes, intégrer une brève explication sur le nom de la rue.

Postulat concernant la mise en conformité des bâtiments publics pour les rendre accessibles aux personnes handicapées (29 octobre 2012)

K. Babey, C. Ummel, P. Gazareth, M. Erard, H. Chantraine, F. Hainard, M. Hess relatif à une demande de crédit de CHF 1'374'000.- pour la transformation des locaux du Service communal de l'action sociale, rue du Collège 9

Texte intégral : Nous demandons au Conseil communal de remédier dans les meilleurs délais à l'absence de moyen de transport vertical dans l'Hôtel-de-Ville, de manière à permettre l'accès aux personnes handicapées aux premier (au minimum) et deuxième étages, par la mise-en-oeuvre d'une solution technique appropriée: ascenseur ou monte-escaliers.

Ceci permettra de mettre le bâtiment en conformité avec les nouvelles normes d'accessibilité pour les bâtiments publics, qui n'étaient encore que recommandations lors de la décision de transformations pour les locaux du SDP. Rappelons aussi que lors du débat du 2 octobre 2006, le postulat de Mme Fabienne Montandon (PS) sur ce sujet avait été accepté tacitement:

"Lors des transformations qui seront effectuées dans l'immeuble de l'Hôtel-de-Ville un accès est prévu pour les personnes handicapées (comme le veut la loi) mais seulement pour le rez-de-chaussée. Or, au premier étage se trouvent la salle des mariages, le Tribunal et la salle du Conseil général, lieux qui ont une certaine importance dans la vie courante. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier quelles dispositions adéquates il peut prendre pour rendre ces locaux accessibles aux personnes handicapées".

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un programme d'intervention sur les bâtiments publics qui le nécessitent (mobilité verticale, locaux sanitaires) de manière à respecter le délai de mise en conformité de 2024, en commençant par le plan de législature 2012-2016.

Postulat demandant au Conseil communal de mettre en œuvre un programme échelonné d'équipement des bâtiments publics qui le nécessitent (mobilité verticale, locaux sanitaires) (23 septembre 2013)

F. Hainard, C. Ummel, C.-A. Favre, K. Babey, A. Steudler et P.-Y. Blanc relatif Rapport d'information du Conseil communal relatif au Programme de législature 2012-2016

Texte intégral : Le présent rapport d'information du Conseil communal, dans son objectif 2.7, mentionne la nécessité, entre autres, de garantir l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Nous demandons au Conseil communal de mettre en œuvre un programme d'équipement des bâtiments publics qui le nécessitent (mobilité verticale, locaux sanitaires) échelonné de manière à respecter l'obligation fédérale de mise en conformité, soit 2024, en commençant par le programme de législature 2012-2016

Postulat pour un éco-quartier sur le site de l'ancienne scierie des Eplatures (23 avril 2018)

Interpartis (POP et Vert-e-s) par M. Fatton, A. Monnard, J.-E. Lalive et J. Gressot au rapport relatif au changement d'affectation « Scierie des Eplatures », biens-fonds 430, 1671, 1672, 2918, 7365 et 7682 du cadastre des Eplatures et à la modification des plans d'alignement « n° 25 » sanctionné le 4 mai 1948 et « n° 54 » approuvé le 5 mars 1963

Texte intégral : De par son emplacement exceptionnel à toutes les interfaces de la mobilité et de zones protégées, les Verts demandent que le CC et les services étudient la possibilité de créer un cahier des charges pour la réalisation d'un éco-quartier, privilégiant une haute qualité environnementale, une infrastructure favorisant la mobilité douce sans détours et privilégiant l'environnement en tenant compte des zones de protections adjacentes sur le site de l'ancienne Scierie des Eplatures.

Développement :

Selon l'enquête annuelle 2017 sur les logements vacants dans le canton de Neuchâtel, 422 logements chaux-de-fonniers restent inoccupés. La Chaux-de-Fonds fait ainsi partie des rares villes du pays à passer le seuil des 2% de vacance - un taux très loin d'une situation de pénurie et bien supérieur à la moyenne suisse. Note commune jouit également de loyers parmi les plus bas du marché en Suisse. Dès lors, les Verts s'étonnent de l'empressement de l'exécutif communal pour la création de plusieurs centaines de nouveaux logements sur le site de l'ancienne Scierie des Eplatures. Ils soulignent également que le projet présenté ne semble pas répondre pleinement aux défis environnementaux du 21ème siècle. La Chaux-de-Fonds va-t-elle devenir une cité-dortoir dénuée d'ambition écologique ?

Un moindre mal serait de limiter l'impact écologique de ce nouveau quartier, en exigeant dans le futur cahier des charges, un concept urbanistique prônant des principes de construction durables, une dépense énergétique minimale, une limitation des véhicules individuels ainsi qu'un tracé facilité et sans détour pour la mobilité douce.

Postulat sans titre du 28 novembre 2019

POP au rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement Est par la route principale suisse H18

Texte intégral : *Le rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités offre une vision d'avenir favorable à la mobilité douce, néanmoins le POP souhaite que soient approfondies quelques pistes de réflexion et d'amélioration possibles par les diverses études suivantes :*

- *La possibilité de réduire la vitesse à 40km/h sur toutes ou partie des rues collectrices ;*
- *La possibilité limiter à 30km/h à toute la Ville sur les horaires de nuit ;*
- *La possibilité d'aménager la rue de la Serre pour la mobilité douce sur le même principe que la rue du Progrès ;*
- *La possibilité de rendre la Place du Marché piétonne ;*
- *La possibilité d'interdire le transit intra-urbain aux camions au centre-ville.*

Postulat pour un examen des conditions de travail du personnel communal (16 décembre 2021)

POP relatif au budget 2022 par J. Gressot, K. Boukhris, C. Babando, F. Jeandroz, M. Schneeberger et L. Zender

Texte intégral : Durant les travaux du Budget 2022, l'existence d'écarts significatifs entre la grille salariale de La Chaux-de-Fonds et de certaines communes avoisinantes a été évoquée à plusieurs reprises. Or, ce constat n'est pas sans lien avec les difficultés de recrutement et de maintien du personnel dans certains services communaux. Pour clarifier cette situation, nous demandons qu'une comparaison de la grille salariale, incluant les différents aspects liés aux conditions de travail, soit effectuée avec d'autres collectivités représentatives (communes avoisinantes, canton, ...). Cette comparaison a pour but d'obtenir une vision claire et objective de ce phénomène potentiellement problématique pour l'attractivité et le fonctionnement de notre ville.

Postulat : Recherche de partenariat public-privé concernant le réaménagement de la Place du Marché (21 juin 2022)

Interpartis (Le Centre, PVL, UDC, POP, PLR, les Vert-e-s) relatif aux comptes 2021 par M. Freitag, B. Leitenberg, J.-P. Brechbühler, K. Boukhris, M. Schneeberger, A. Vaucher et C. Piguet

Texte intégral : La Place du Marché est un espace convivial très important dans le coeur des Chaux-de-Fonniers et des Chaux-de-Fonniers et il serait dommage de ne pas leur permettre de participer autrement à son financement que par leurs impôts. Nous pensons qu'une partie de notre population serait d'accord de participer à son financement, par exemple en achetant des pavés, en numérisant une série spéciale de pavés et en organisant une vente aux enchères en tant qu'oeuvre NFT. Nous pensons aussi que des entreprises ou des sociétés pourraient être intéressées à acheter un des mobiliers urbains ou à financer l'achat d'un arbre en ayant une plaquette à leur nom.

Nous demandons au Conseil communal et à ses services idoines d'étudier un mode de financement participatif afin d'abaisser le coût de cette place ou, tout du moins, de contenir l'augmentation prévue de la facture finale du réaménagement à cause de l'inflation actuelle générale et des matières premières en particulier.

PS : NFT est l'abréviation du terme anglais Non Fungible Token. Un token – ou un jeton – est un actif numérique émis par une blockchain.

24.046 - Postulat pour des infrastructures sportives valorisées dans notre commune (24 septembre 2024)

PS relatif au rapport 24.042 par A. Chouiter Djebaili et consorts

Texte intégral : Nous demandons au Conseil communal un état des lieux complet et exhaustif des infrastructures sportives à l'appui d'un inventaire qui mentionnera les éléments suivants :

1. La liste des activités sportives proposées, ainsi que leur répartition géographique au sein de la commune.
2. L'état actuel des infrastructures.
3. Les rénovations, transformations ou remises à niveau prévues ou nécessaires et leur planification (tableau de bord).
4. Les perspectives de développement à court et moyen termes.

Développement :

Comme le prévoit la loi sur le sport du premier octobre 2013 de notre Canton, encourager le sport et l'activité physique à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population vise à promouvoir la santé, le développement de la personnalité, ainsi qu'à renforcer l'intégration et la cohésion sociale.

Ces objectifs prennent en compte les valeurs éducatives, sociales et culturelles portées par la pratique sportive.

Nous sommes très heureux, au lendemain des Family Games, de la diversité de nos infrastructures sportives. Il en existe une multitude, avec des gouvernances variables (publiques, privées, associatives coopératives, etc.).

Toutes ces infrastructures, précieuses pour la population, permettent aux citoyennes et citoyens de tous âges de bénéficier des installations mises à leur disposition.

Toutefois, ces infrastructures nécessitent un entretien régulier et une planification stratégique des investissements.

Ce postulat permettra de les valoriser, d'anticiper les besoins futurs et d'organiser la répartition des investissements nécessaires à leur rénovation.

Ces actions sont essentielles pour maintenir l'attractivité de notre commune, sa croissance démographique, tout en garantissant une qualité de vie optimale à ses habitants.